



Association de soutien thérapeutique aux victimes de la torture et de répression politique

## CHARTE DE L'INTERPRETARIAT DANS LE SOIN

L'association Osiris est un centre de soins qui propose un soutien thérapeutique aux victimes de torture et de répression politique. Osiris accueille des exilés ayant subi des violences physiques et psychiques intentionnelles qui ont entraîné des traumatismes graves.

Les prises en charge sont assurées par une équipe pluridisciplinaire comprenant : accueillante, psychologue, psychiatre, kinésithérapeute et interprète.

L'interprétariat fait partie intégrante du dispositif de soin. Dans la mesure du possible, la majorité des consultations se font dans la langue souhaitée par le patient. Co-intervenant avec l'accueillante, le psychologue, le psychiatre et le kinésithérapeute, l'interprète est un membre de l'équipe soignante.

Sa place spécifique dans les consultations nécessite la mobilisation de compétences particulières et adaptées à la situation de soin.

Il favorise la communication et participe à la création du lien de confiance et d'un sentiment de sécurité.

Tout en s'adaptant au patient et à sa sensibilité, l'intervention de l'interprète nécessite transparence et précision. Il peut aussi apporter à la prise en charge un éclairage culturel.

### 1. Principes éthiques et déontologiques

En tant que membre de l'équipe de soins, l'interprète respecte des principes éthiques et déontologiques :

- Assurer le patient du respect de la confidentialité, dans la limite du secret partagé.
- Faire preuve d'impartialité et de non jugement.

Afin de garantir une prise en charge thérapeutique de qualité, le binôme interprète-thérapeute s'engage dans la durée pour la continuité du soin ; il assure disponibilité et respect du cadre horaire.

### 2. Interprétariat et prise en charge thérapeutique

Les co-intervenants travaillent à définir la place de chacun dans la prise en charge ; ce qui nécessite de spécifier la place de l'interprète dans les entretiens et une adaptation du thérapeute pour une pratique clinique avec interprète.



**Association de soutien thérapeutique aux victimes de la torture et de répression politique**

Il est nécessaire, surtout quand l'interprète intervient auprès du patient dans différents contextes, de distinguer le travail thérapeutique des accompagnements relatifs à la réalité sociale ou juridique.

Des post séances régulières sont prévues pour faciliter un ajustement du binôme interprète-thérapeute et pour une reprise des éléments, notamment émotionnels, de la consultation.

Des temps de travail entre thérapeutes et interprètes peuvent être organisés afin d'approfondir la réflexion autour d'une prise en charge et des mouvements transférentiels dans la thérapie.

En consultation, les interventions de chacun nécessitent une adaptation au niveau de langage du patient. L'interprète respecte une transmission fidèle des registres du patient et du thérapeute. Il s'informe si nécessaire auprès des thérapeutes des termes spécifiques employés.

Pour un accordage harmonieux entre interprètes et thérapeutes, les co-intervenants travaillent leurs techniques d'entretien et les adaptent en fonction du patient et de l'évolution de la thérapie.

### **3. Cadre institutionnel**

Les interprètes peuvent être salariés de l'association, indépendants ou rattachés à un service d'interprétariat. Ils sont rémunérés mensuellement. Les règles de comptage des heures travaillées sont connues et validées par les interprètes. Un relevé des heures est effectué et signé par l'interprète et par un membre de l'équipe administrative à chacune de ses présences.

Les interprètes sont informés des rendez-vous programmés et s'engagent à être présents. Dans la mesure du possible, les rendez-vous sont regroupés sur une même plage horaire. En cas d'empêchement de la part du patient, de l'interprète ou du thérapeute l'association est informée rapidement.

Si un interprète rencontre des difficultés dans le suivi d'une prise en charge, il peut solliciter l'association qui interviendra en lien avec l'équipe de soin.

Les contacts directs entre l'interprète et le patient en dehors des consultations sont limités et les échanges via l'institution seront favorisés.

L'association assure une sensibilisation et un soutien aux interprètes à travers les activités du *pôle d'interprétariat spécialisé dans le soin*. Elle sollicite vivement l'ensemble des interprètes à participer à ce programme : rencontres du pôle, groupe d'analyse des pratiques et réunions d'équipe hebdomadaires.